

**THAÏLANDE / CAMBODGE**

**La justice thaïlandaise rend une décision  
d'extradition consternante**

Index AI : ASA 39/013/2003

ÉFAI

Vendredi 28 novembre 2003

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Amnesty International a appris avec une vive inquiétude la décision rendue par la justice thaïlandaise, qui a accédé à la requête des autorités cambodgiennes concernant l'extradition vers le Cambodge de Sok Yoeun, réfugié reconnu par le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et adopté en tant que prisonnier d'opinion par Amnesty International.

« Deux chaînes de télévision thaïlandaises ont été averties par fax que le procès en appel de son extradition aurait lieu ce vendredi 28 novembre 2003. Pourtant, l'avocat de Sok Yoeun n'a pas même été informé officiellement, a déclaré Amnesty International. Son renvoi vers le Cambodge, pays où il serait jugé au cours d'un procès inique et risquerait d'être soumis à la torture, constitue une violation de la législation thaïlandaise et d'un principe fondamental du droit international.

« Il ne fait aucun doute que l'affaire de Sok Yoeun a un fondement politique et il semble que la procédure judiciaire habituelle n'a pas été respectée.

« Sonnant comme un reproche adressé aux Nations unies, ce jugement montre le mépris dont la Thaïlande fait preuve vis-à-vis des décisions du HCR, a ajouté l'organisation de défense des droits humains.

Dorénavant, Sok Yoeun peut être expulsé dans les jours qui viennent. On craint toutefois, tout comme dans une affaire analogue, qu'il ne soit transféré de sa prison thaïlandaise bien plus rapidement, éventuellement dans les 24 heures.

« Suivant de près cette évolution alarmante, Amnesty International lance un appel de dernière minute aux autorités thaïlandaises : elle les invite à faire preuve de respect envers l'âge avancé et les problèmes de santé de Sok Yoeun, et à lui permettre de rejoindre sa femme et ses enfants, réinstallés par le HCR dans un pays européen. »

**Rappel des faits**

Les autorités cambodgiennes ont accusé Sok Yoeun, membre d'un parti d'opposition cambodgien, d'être responsable d'une attaque à la roquette lancée en 1998. Le Premier ministre Hun Sen a affirmé qu'il en était la cible. Selon une opinion largement répandue, cette allégation n'est pas fondée. Interpellés au Cambodge dans le cadre de cette attaque, deux autres militants de ce parti d'opposition ont été détenus au secret pendant six mois au Centre de détention militaire de la capitale, Phnom Penh. Ils ont été remis en liberté en mars 2000, le juge d'instruction n'ayant pu trouver aucune preuve contre eux. Après avoir fui le Cambodge, ils ont été réinstallés dans un autre pays. Sok Yoeun a lui aussi fui le Cambodge en septembre 1999.

Il a été arrêté le 24 décembre 1999, après qu'un responsable politique thaïlandais se fut plaint que la Thaïlande abritait un « terroriste » cambodgien. Hun Sen, le Premier ministre cambodgien, a alors émis une requête publique demandant l'expulsion de Sok Yoeun vers le Cambodge. Celui-ci avait initialement été condamné à six mois d'emprisonnement pour être entré illégalement en Thaïlande. Depuis l'expiration de cette peine, le 26 juin 2000, il est détenu dans l'attente des résultats d'une demande d'extradition formulée par le Cambodge, bien que la législation thaïlandaise n'autorise pas l'extradition de personnes accusées d'infractions à caractère politique. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**